

Microphen Developer (Part B)

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Microphen Developer (Part B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Développeur photographique

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Identification de la société HARMAN Technology Ltd

Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East

Code postal WA16 7JL

Téléphone: +44(0)1565 650000

Fax +44(0)1565 872734

Email web-admin@harmantechnology.com

Heures de bureau

Fournisseur (France)

Identification de la société Digit Access

Adresse du Fournisseur 130-136
Avenue Joseph Kessel -Actipole
BAT A 78960
Voisins le Bretonneux

Code postal Pas connu.

Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23

Fax Pas connu.

Email info@digitaccess.fr

Fournisseur (Belgique)

Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)

Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77
B-2630
Aartselaar
Belgique

Code postal Pas connu.

Téléphone: +32(0) 3 870 59 00

Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)

Identification de la société Perrot Image SA

Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104
Nidau
Suisse

Code postal CH-2560.

Téléphone: +41 32 332 79 79

Email info@perrott-image.ch**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre national de réponse (France)

Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -
75011 Paris, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)

Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)

Contacter Tox Info Suisse

Tél. d'urgence 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Repr. 1B :Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Microphen Developer (Part B)

Désignation Commerciale

Microphen Developer (Part B)

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Mention(s) d'Avertissement

Danger

Mention(s) de Danger

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Mention(s) de mise en garde

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405: Garder sous clef.
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
sodium sulfite	7757-83-7	689-767-6	60-100%	Non classé	Aucun
Sodium tetraborate decahydrate	1303-96-4	603-411-9	<8.5%	Repr. 1B H360FD	GHS08

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Contact avec la Peau EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Contact avec les yeux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Ingestion EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.
 Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

Microphen Developer (Part B)**5.3 Conseils aux pompiers**

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. Éviter la production de poussières. Ne pas respirer les poussières. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser en la balayant la substance répandue et la transporter en lieu sûr. Utiliser un aspirateur pour ramasser les matières répandues, lorsque c'est faisable.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Développeur photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Sodium (tétraborate, décahydraté)	1303-96-4		5			R1b

Région
UE
France

Source
Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque
R1b

Remarques
Toxique pour la reproduction de catégorie 1b

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau

Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).

Microphen Developer (Part B)

Protection respiratoire	Un masque à poussière ou un respirateur anti-poussières avec filtre de type P (EN143 ou EN405) serait approprié.
Risques thermiques	Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.

Microphen Developer (Part B)

Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.
11.2 Informations sur les autres dangers	
	Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Microphen Developer (Part B)

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Missing Phrase (1303-96-4)
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Toxic to reproduction: category 1B (1303-96-4), Potassium bromide (7758-02-3)
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	Non indiqué
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué
Règlements nationaux	
Autres	Pas connu.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Classification des dangers	Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Mention(s) de Danger	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Mention(s) de mise en garde	P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Acronyme	ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

Microphen Developer (Part B)

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques
et les sources de données utilisées pour
élaborer la FDS
Dégagements de responsabilité

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.